

## Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Evelyne NICOL-HEIMBURGER

Etaient présents : Mmes CASSAN, NICOL-HEIMBURGER, VASSILIEFF, MM. COLLI, GENTILHOMME, GREGOIRE, POUSSARDIN, RAFFY. Absent : M. GUIBERT

Date de convocation : 14/06/2024

Secrétaire de séance : Mme Marielle CASSAN

### Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024

Madame le Maire demande aux Maires adjoints et conseillers s'ils approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024. **L'approbation est faite à l'unanimité.**

### Adhésion au service santé-prévention du Centre de gestion du Lot

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention. Le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage. **Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot et de voter, lors du vote du budget primitif, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.**

### Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Madame le Maire présente la nouvelle convention relative au groupement de commandes. Considérant que la commune, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, et qu'elle sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins. Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, **le conseil municipal à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune de CAMBURAT au groupement de commandes précité, approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, et autorise Madame le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.**

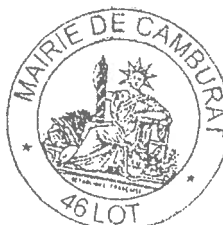
### Révision du loyer des logements Presbytère

Compte-tenu de l'évolution de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre concernant les logements communaux, il est proposé que les loyers des logements Presbytère passent de 432,05 € à 447,17 € et de 365,52 € à 378,31 € à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2024. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la modification des loyers.**

### Définition des zones ZAER

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAER). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement. Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour définir ces zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : de définir l'ensemble de la commune comme zone potentielle d'accélération de production d'énergies renouvelables ; de notifier ces propositions au référent préfectoral unique du Département du Lot et ampliation à l'EPCI Grand-Figeac et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de [SCOT].**

Le Maire



Le secrétaire de séance

